

LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES

Les liens avec le socle commun, enjeux et perspectives

Formation des professeurs documentalistes,

Académie de Lyon,

Mai 2008

CONTEXTE ET ENJEUX SCOLAIRES DES EPLE AUJOURD'HUI

- La loi d'orientation du 23 avril 2005 propose de nouveaux objectifs pour l'école:
 - 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.
 - 100 % d'une classe d'âge avec un niveau minimum de qualification de niveau 5
 - Maîtrise nécessaire du socle commun à la fin de la scolarité obligatoire
- La loi sur le handicap de février 2005:
 - Assurer l'accueil et le meilleur parcours de formation des élèves en situation de handicap.

CONTEXTE ET ENJEUX SCOLAIRES DES EPLE AUJOURD'HUI

- Le Ministre indique les trois priorités de la politique ministérielle, « *pour une école plus juste, plus ambitieuse et plus réaliste* »:
 - Lutter contre l'échec scolaire:
 - « *L'échec scolaire n'est pas une fatalité* ».
 - « *Il faut redonner à la scolarité obligatoire un sens et une cohérence pour que chaque élève maîtrise parfaitement les connaissances et compétences fondamentales, nécessaires tout au long de la vie* ».
 - Poursuivre l'élévation du niveau de qualification.
 - Offrir aux élèves les mêmes chances de parvenir à l'excellence, rétablir l'égalité des chances.
 - « *La scolarité gratuite et obligatoire est un des fondements de l'école républicaine. Il faut ouvrir l'ère de la réussite gratuite et obligatoire* ».

LE SOCLE COMMUN

- La définition du socle s'appuie sur:

- Les recommandations du Haut Conseil de l'Education (publiées le 23 mars 2006)

- Les recommandations du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne en matière de « compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ».

- Elle se réfère aux évaluations internationales (PISA)

LE SOCLE COMMUN

Décret du 11 juillet 2006

- Article 9 de la loi du 23 avril 2005:
 - « La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. »
- Article 2:
 - « La nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. »

LE SOCLE COMMUN

Des enjeux et des engagements

- C'est la première fois que la République indique clairement le contenu impératif de la scolarité obligatoire:
 - Nécessité de voir plus clairement la cohérence, la logique, la finalité de l'ensemble des programmes.
 - Nécessité de définir clairement la nature des engagements pris par l'Etat.
 - Nécessité de rappeler l'enjeu qui est celui de la formation intellectuelle de nos enfants, leur accession à la liberté et la responsabilité, leur capacité à s'insérer dans le monde du travail et à se former tout au long de la vie.
 - Nécessité de fixer des objectifs à l'institution et aux élèves.

LE SOCLE COMMUN

Le Socle Commun n'est pas un aboutissement mais un tremplin

- Il décrit ce que le Système éducatif a l'obligation absolue de transmettre à tous les adolescents avant 16 ans, même en apprentissage.
- Il détermine ce que nul n'est sensé ignorer en fin de scolarité obligatoire, sous peine de se trouver marginalisé.
- Le socle, c'est la culture commune qui permet de partir dans le vie avec les outils nécessaires, notamment pour continuer à se former.
- Il y a une obligation de résultat dont le Ministre de l'EN sera comptable.
- Tant qu'un pilier du socle n'est pas acquis, il n'est pas raisonnable de vouloir construire autre chose.

- L'enseignement obligatoire ne se réduit pas au socle commun.
- Le socle ne se substitue pas aux programmes.

LE SOCLE COMMUN

s'organise en sept compétences

- 1. La maîtrise de la langue française.
 - 2. La pratique d'une langue vivante étrangère.
 - 3. Les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique.
 - 4. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (TIC).
 - 5. La culture humaniste.
 - 6. Compétences sociales et civiques.
 - 7. Autonomie et initiative des élèves .
- *Chaque compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines et réciproquement*

LE SOCLE COMMUN

- Chaque grande compétence est conçue comme une combinaison de:
 - connaissances fondamentales pour notre temps
 - de capacités à les mettre en œuvre,
 - d'attitudes indispensables tout au long de la vie (ouverture aux autres, goût pour la recherche de la vérité, respect de soi et d'autrui, curiosité, créativité).

- *Une compétence est un ensemble structuré d'éléments permettant à un individu de se montrer efficace dans un champ d'activité donné, de faire face de façon adaptée aux problèmes qu'il rencontre. La compétence suppose l'intégration, la mobilisation, l'utilisation, la mise en réseau d'une diversité de ressources qui sont des connaissances, capacités et attitudes et qui se combinent entre elles.*

LE SOCLE COMMUN

- Les connaissances sont de plusieurs ordres :
 - théoriques, scientifiques, réglementaires, sur soi. Elles correspondent à des concepts théoriques, des savoirs livresques, des savoirs réflexifs, des repères...
- Les capacités renvoient:
 - à la mobilisation, la mise en œuvre des connaissances pour faire (être capable de...). Elles renvoient à l'activité de l'élève. Elles peuvent s'exprimer sous la forme de savoir-faire, d'habiletés ou de techniques.
 - Les capacités renvoient aussi au potentiel, aux ressources et aptitudes de l'élève qu'il convient de mobiliser, solliciter et développer pour rendre celui-ci compétent.
- Les attitudes représentent:
 - les savoir-être et organisent les comportements que l'élève doit avoir dans ses relations aux autres, à lui-même et aux événements qu'il vit. Elles sont révélatrices de qualités qu'il faut développer (curiosité, persévérance...) et sont sous-tendues par des valeurs qu'il convient d'acquérir (solidarité, respect, de soi, des autres, des règles, goût de l'effort ...).
 - Elles renvoient aussi à la prise d'initiative et de responsabilités.

LE SOCLE COMMUN

- L'exigence de contenu du socle commun entraîne une exigence d'évaluation:
 - Des outils d'évaluation sont mis à la disposition des enseignants
 - Un livret personnel commun à l'élève, sa famille et aux enseignants, permettra de suivre l'acquisition progressive des compétences.

LE SOCLE COMMUN

- L'actualité sur le socle, au niveau national:
 - Sortie en juillet 2006 de l'arrêté présentant le contenu et les éléments constitutifs du socle.
 - La ré écriture des programmes prenant en compte le socle :
 - Réalisée en ce qui concerne les programmes des disciplines scientifiques.
 - En cours de consultation après écriture, concernant l'école primaire, les lettres, les arts, l'histoire et géographie, l'EPS et la technologie.
 - Expérimentation en cours des livrets de compétences. Elle concerne deux livrets expérimentés dans toutes les académies, à l'école primaire et au collège, aux quatre paliers envisagés. « *Élaboration dans le courant 2008-2009 d'un livret scolaire national, pour suivre les progrès des acquisitions des connaissances et compétences du socle commun* » (circulaire rentrée du 4 avril 2008).
 - Prise en compte des acquisitions liées à deux des compétences du socle (2 et 4) dès cette année dans le DNB (diplôme national du brevet).

LE SOCLE COMMUN

- L'actualité sur le socle, au niveau académique:
 - Information des chefs d'établissement
 - Formation des professeurs du second degré (3 à 4 enseignants par collège) durant le mois de janvier.
 - Formation des AED, sur une journée portant sur ce thème.
 - Formation des T1 et T2, sur une journée portant sur ce thème.
 - Formation des professeurs documentalistes et des IANTE.
 - Création d'un groupe académique de réflexion et de suivi de la mise en œuvre du socle aux premier et second degrés.
 - Mise en œuvre de l'expérimentation des livrets de compétences dans un bassin du Rhône.

LE SOCLE COMMUN EN QUESTIONS

■ Les questions qui se posent :

- *Quel lien existe-t-il entre les compétences des programmes et celles du socle ? Quelle peut et doit être la contribution de chaque discipline ?*
- *Comment articuler les différentes contributions disciplinaires ?*
- *Quelles sont les étapes envisageables pour acquérir le socle commun? Quelle progressivité dans cette acquisition tout au long du collège?*
- *Comment évaluer l'acquisition des compétences du socle ?*
- *Quel est le lien entre le socle et la réussite de tous les élèves?*
- *Quel est le lien entre socle commun et PPRE, entre socle et accompagnement éducatif ?*
- *Quelles relations entre socle et B2I, entre socle et note de vie scolaire?*
- *Qu'est ce qui change pour les enseignants dans une définition des visées d'acquisitions en termes de compétences ?*

LES NOUVEAUX DEFIS LIES AU SOCLE ET A LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES

- **Respecter les engagements pris par la Nation et par le Ministère en cette rentrée scolaire:**
 - *Permettre la réussite de tous les élèves, qui passe par la maîtrise des apprentissages fondamentaux des nouveaux programmes et du socle.*
 - *Le permettre aussi aux élèves handicapés.*
- **Assurer un accompagnement et un suivi plus personnalisé de l'élève:**
 - *Évolution des pratiques pédagogiques,*
 - *Appui sur de nouveaux dispositifs,*
 - *Impliquer davantage les élèves et leurs familles.*
- **Assurer la cohérence et la continuité des parcours:**
 - *Assurer des liens entre 1er degré, collège, lycée et université,*
 - *Transmettre des informations aux familles et aux enseignants.*
- **Définir, au niveau des établissements, les objectifs stratégiques pour permettre la réussite de tous et la maîtrise du socle, l'autonomie des EPLE prenant tout son sens:**
 - *Définition des axes du projet d'établissement et du contrat d'objectifs,*
 - *Utilisation des possibilités d'expérimentations.*

REUSSITE DES ELEVES ET ACQUISITION DU SOCLE

Quelle contribution des professeurs documentalistes?

- S'efforcer d'identifier les éléments des compétences du socle qui peuvent s'acquérir, se transmettre, à l'occasion des temps d'intervention du professeur documentaliste auprès des élèves.
- Identifier les temps, les modalités, les méthodes, les démarches, les mises en activité des élèves, qui leur facilitent l'acquisition des compétences.
- Engager une réflexion sur les ressources qui peuvent exister au CDI ou qu'il faut prévoir pour que les élèves maîtrisent le socle, sur les outils qui peuvent aider les enseignants dans leurs enseignements.
- Agir, aux côtés des enseignants ou des AED, dans le suivi, l'accompagnement plus personnalisé des élèves, dans le traitement des difficultés qu'ils rencontrent.
- Participer, au sein du conseil pédagogique ou au sein des équipes pédagogiques, à la réflexion sur l'aide à apporter aux élèves en difficulté, sur l'acquisition et l'évaluation des compétences du socle et sur la mise en œuvre de projets interdisciplinaires.